

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CULTURE

**AVENANT À LA CONVENTION
INTERCOMMUNALE DES
MÉDIATHÈQUES DE BRIGNAIS,
OULLINS ET SAINT GENIS LAVAL-
B612**

Délibération : 12.2019.075

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2019

Séance du : 10 décembre 2019

Compte-rendu affiché le 11 décembre 2019

Date de convocation
du Conseil Municipal : 4 décembre 2019

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVault,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL,
Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne
DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Olivier BROSSEAU à Philippe MASSON, Anne-
Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Fabienne TIRTIAUX

Une convention intercommunale relative aux médiathèques des villes d'Oullins, Saint-Genis-Laval et Brignais a été signée pour la première fois en 1992 afin de définir des orientations générales communes aux médiathèques des trois villes : harmonisation des principes de fonctionnement (règlement et tarification), consultation des fonds des médiathèques depuis chaque établissement et développement concerté des fonds et actions culturelles.

Depuis cette date, la coopération entre les médiathèques des trois communes s'est poursuivie, à travers la signature de conventions successives, la dernière arrivant à échéance au 31 décembre 2019.

Celle-ci portait notamment sur la mise en place d'une tarification simplifiée pour l'utilisateur : passage de six à trois catégories de tarifs et accès facilité à la totalité de l'offre documentaire des trois médiathèques, y compris les services dématérialisés.

Afin de permettre aux communes de décider des orientations stratégiques à prendre pour les prochaines années, il est proposé de prolonger par avenant cette convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la signature d'un avenant prolongeant jusqu'au 31 décembre 2020 les effets de la convention intercommunale entre les villes d'Oullins, Saint-Genis-Laval et Brignais relative au fonctionnement intercommunal des médiathèques des trois communes autorisée par le Conseil Municipal du 3 novembre 2015.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tous documents s'y référant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fabienne TIRTIAUX,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR LE FONCTIONNEMENT DES MEDIATHEQUES DE BRIGNAIS, OULLINS ET SAINT-GENIS-LAVAL

OBJET : PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

ENTRE LES PARTIES :

- **La Ville de Brignais**, représentée par Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire de Brignais ;
- **La Ville d'Oullins**, représentée par Madame Clotilde POUZERGUE, Maire d'Oullins ;
- **La Ville de Saint-Genis-Laval**, représentée par Monsieur Roland CRIMIER, Maire de Saint-Genis-Laval ;

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 :

La convention bibliothèques intercommunales en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2015 dispose en son article 9 concernant la durée que la convention prendra fin au 31 décembre 2018. Un premier avenant a été conclu entre les trois communes afin de prolonger ses effets jusqu'au 31 décembre 2019. Le présent avenant a pour objet de prolonger à nouveau les effets de cette convention pour une durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 :

Les dispositions relatives à cet avenant seront appliquées par les trois villes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3 :

L'ensemble des dispositions de la convention intercommunale en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2015 continuent de s'appliquer.

Fait à Oullins
Le
En quatre exemplaires

Fait à Saint-Genis-Laval
Le
En quatre exemplaires

Fait à Brignais
Le
En quatre exemplaires

Mme Clotilde POUZERGUE

M. Roland CRIMIER

M. Paul MINSSIEUX

Maire d'Oullins

Maire de Saint-Genis-Laval

Maire de Brignais